

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Note No. 0225

Excellence,

J'ai l'honneur de me reporter aux récents pourparlers qu'ont eus nos négociateurs en chef respectifs concernant le Traité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique, et ses Annexes, signé à Ottawa le 28 janvier 1985 (le « Traité »). Par suite des pourparlers, j'ai l'honneur de proposer un Accord entre nos deux gouvernements comprenant les éléments suivants :

1. En vertu de l'Article XIII du Traité, l'Annexe 1 du Traité est modifiée tel qu'indiqué dans la pièce A, et l'Annexe IV est remplacée dans son intégralité par l'Annexe IV, avec les ententes connexes, tel qu'indiqué dans la pièce A.
2. Les dispositions portant sur le saumon coho de la frontière nord sont énoncées dans la pièce B.
3. Un Fonds de rétablissement et de mise en valeur de la frontière nord et des cours d'eau transfrontière et un Fonds de rétablissement et de mise en valeur de la frontière sud sont créés conformément aux modalités et conditions énoncées dans la pièce C.
4. Les dispositions portant sur une coopération renouvelée sur les questions scientifiques et institutionnelles sont énoncées dans la pièce D.